

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES <hr/> COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 2378
LC/EL	ARRETE DU MAIRE	

Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la délibération n° 16223 du 05/10/2022 autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation de l'épicerie des playes, avenue de la calade.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Delphine QUIN (7ème adjointe), Madame Dominique ANTONINI (conseillère municipale) et Monsieur Grégory LO MONACO (conseiller municipal) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution de l'épicerie des playes, avenue de la calade.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le 14 NOV. 2022



J.S. VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
Méditerranée